



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.44

6 novembre 1992

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 44e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 21 octobre 1992, à 15 heures

Président : M. ABULHASAN (Koweït)
(Vice-Président)

Elections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections [16]

- a) Election de douze membres du Conseil mondial de l'alimentation : note du Secrétaire général
- b) Election de sept membres du Comité du programme et de la coordination : note du Secrétaire général

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique [14]

- a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence
- b) Projet de résolution

Assistance d'urgence aux Philippines : projet de résolution [148]

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

En l'absence du Président, M. Abulhasan (Koweït), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

ELECTIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES ELECTIONS

- a) ELECTION DE DOUZE MEMBRES DU CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION : NOTE DU SECRETAIRE GENERAL (A/47/401)
- b) ELECTION DE SEPT MEMBRES DU COMITE DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION : NOTE DU SECRETAIRE GENERAL (A/47/402)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va examiner d'abord le point 16 a) de l'ordre du jour, intitulé "Election de douze membres du Conseil mondial de l'alimentation".

Conformément à la résolution 3348 (XXIX), en date du 17 décembre 1974, l'Assemblée générale élit les membres du Conseil mondial de l'alimentation dont la candidature a été proposée par le Conseil économique et social.

L'Assemblée est saisie du document A/47/401, qui énonce les candidatures proposées par le Conseil économique et social aux fins de pourvoir les sièges vacants au Conseil mondial de l'alimentation par suite de l'expiration, le 31 décembre 1992, des mandats de l'Argentine, du Burundi, du Danemark, de l'Egypte, de la France, de la Hongrie, de la République islamique d'Iran, de l'Italie, du Japon, du Pérou, du Rwanda et du Yémen.

La candidature des Etats suivants a été présentée par le Conseil économique et social : trois Etats d'Afrique pour trois sièges vacants - la Guinée-Bissau, le Nigéria et la Tunisie; deux Etats d'Asie pour trois sièges vacants - la République islamique d'Iran et le Japon; un Etat d'Europe orientale pour un siège vacant - la Hongrie; deux Etats d'Amérique latine et des Caraïbes pour deux sièges vacants - l'Equateur et le Pérou; et trois Etats d'Europe occidentale et autres Etats pour trois sièges vacants - la France, l'Italie et la Norvège.

En conséquence, le nombre de candidats proposés parmi les Etats d'Afrique, les Etats d'Europe orientale, les Etats d'Amérique latine et des Caraïbes et les Etats d'Europe occidentale et autres Etats est égal au nombre de sièges alloués à chacune de ces régions.

Le Président

Conformément au paragraphe 16 de la décision 34/401, l'Assemblée peut ne pas avoir recours au scrutin lorsque le nombre des Etats désignés pour chaque région correspond au nombre de sièges à pourvoir.

Je considère que l'Assemblée souhaite déclarer ces Etats élus membres du Conseil mondial de l'alimentation pour un mandat de trois ans commençant le 1er janvier 1993.

Il en est ainsi décidé.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Puis-je en outre considérer que l'Assemblée souhaite également déclarer les deux candidats présentés parmi les Etats d'Asie élus membres du Conseil mondial de l'alimentation pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1993?

Il en est ainsi décidé.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je félicite les Etats qui viennent d'être élus membres du Conseil mondial de l'alimentation.

En ce qui concerne le siège demeuré vacant au titre des Etats d'Asie, l'Assemblée générale sera en mesure de statuer à ce sujet sur nomination par le Conseil économique et social d'un Etat membre de cette région.

Je propose donc que l'Assemblée maintienne l'inscription de cette subdivision du point 16 de l'ordre du jour de sa quarante-septième session.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée accepte cette procédure.

Il en est ainsi décidé.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a donc terminé, à ce stade, l'examen du point 16 a) de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant à l'examen du point 16 b) de l'ordre du jour, intitulé "Election de sept membres du Comité de programme et de coordination".

Conformément à sa décision 42/318 en date du 17 décembre 1987, l'Assemblée élit les membres du Comité de programme et de coordination sur la base des nominations du Conseil économique et social.

L'Assemblée est saisie du document A/47/402, qui fait état des nominations du Conseil économique et social pour remplacer les membres du Comité dont le mandat vient à expiration le 31 décembre 1992, c'est-à-dire l'Algérie, l'Argentine, le Cameroun, la Chine, le Japon, le Maroc et Sri Lanka.

Je voudrais signaler qu'une erreur s'est glissée à la dernière ligne du paragraphe 2 de la version espagnole du document A/47/402 : le Venezuela n'est pas membre du Comité du programme et de la coordination et son nom doit donc être rayé de la liste.

Les Etats suivants ont été nommés par le Conseil économique et social :
Trois Etats d'Afrique pour trois sièges vacants : Egypte, Kenya, Togo;
Trois Etats d'Asie pour trois sièges vacants : Chine, Japon, République de Corée;

Le Président

Un Etat d'Amérique latine et des Caraïbes pour un poste vacant :
Nicaragua.

Le nombre des candidats nommés parmi les Etats d'Afrique, les Etats d'Asie et les Etats d'Amérique latine et des Caraïbes correspond au nombre de sièges à pourvoir dans chacune de ces régions.

Conformément au paragraphe 16 de la décision 34/401, l'Assemblée peut ne pas avoir recours au scrutin secret pour les élections aux organes subsidiaires lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir. En conséquence, puis-je considérer que l'Assemblée souhaite déclarer ces Etats désignés par le Conseil économique et social élus membres du Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1993?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je félicite les Etats qui viennent d'être élus membres du Comité du programme et de la coordination.

Puis-je considérer que l'Assemblée a ainsi terminé l'examen du point 16 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

- a) NOTE DU SECRETAIRE GENERAL TRANSMETTANT LE RAPPORT DE L'AGENCE (A/47/374)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/47/L.9/Rev.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Cet après-midi, l'Assemblée générale va commencer l'examen du point 14 de son ordre du jour intitulé "Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique".

A cet égard, l'Assemblée est saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence (A/47/374) et d'un projet de résolution publié sous la cote A/47/L.9/Rev.1.

Je propose de clore cet après-midi, à 17 heures, la liste des orateurs qui souhaitent participer au débat sur cette question.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je prie donc les représentants qui souhaitent participer à ce débat de s'inscrire sur la liste des orateurs aussi rapidement que possible.

Le Président

J'invite maintenant le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Hans Blix, à présenter le rapport de l'Agence pour l'année 1991.

M. BLIX [Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)] (interprétation de l'anglais) : En décembre prochain sera célébré le cinquantième anniversaire de la première réaction en chaîne nucléaire contrôlée. Le brillant exploit scientifique d'Enrico Fermi, à Chicago, a, depuis lors, laissé une empreinte profonde dans le monde. Cette découverte a tout d'abord donné naissance à des espoirs pour la génération de l'électricité "trop bon marché pour qu'on la fasse payer". On a craint ensuite qu'elle soit la cause de la disparition de l'humanité.

Pendant cinq décennies nous avons connu un double défi, celui de prévenir l'utilisation de l'atome pour les armes et celui d'exploiter ses nombreuses utilisations pacifiques.

Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies a le plus souvent été entravée dans son action par la guerre froide, dont l'origine même était une course sans fin aux armes nucléaires.

L'AIEA a été créée il y a 35 ans pour promouvoir les utilisations de l'atome à des fins de développement et pour vérifier que les engagements pris pour son utilisation à des fins exclusivement pacifiques soient bien respectés. Cette opération a été, dans une large mesure, couronnée de succès, l'une des raisons étant que l'AIEA a maintenu, sur le plan pratique, une coopération avec l'Est et l'Ouest malgré la guerre froide. Les activités intergouvernementales poursuivies au sein de l'AIEA et par son intermédiaire ont contribué à l'évolution et à la mise au point d'une vaste gamme d'applications nucléaires, y compris les centrales nucléaires produisant quelque 17 % de l'électricité mondiale. Les activités de l'AIEA ont également constitué une part importante des efforts internationaux pour empêcher la dispersion des armes nucléaires.

Le double défi contenu dans le discours du Président Eisenhower prononcé devant l'Assemblée générale des Nations Unies en 1953 et intitulé "Atomes pour la paix" est toujours d'actualité. Au cours du mois dernier, la Conférence générale de l'AIEA n'a laissé plané aucun doute sur son souhait de voir l'Agence relever vigoureusement ce double défi. Elle a prié l'Agence de

M. Blix

continuer à promouvoir l'utilisation de la technologie nucléaire, notamment dans les travaux relatifs à la sécurité nucléaire, à la bonne gestion des déchets et à la diffusion de nombreuses techniques nucléaires dans les domaines de la médecine, de l'agriculture et de l'industrie. En même temps, elle s'est félicitée des différentes mesures prises l'année dernière pour renforcer le système de garanties dans le cadre de l'objectif visant à réduire le risque d'une plus grande dispersion des armes nucléaires. Si mon rapport a trait plus particulièrement aux garanties et à la non-prolifération, c'est parce que de nombreux faits nouveaux se sont produits dans ce domaine au cours de l'année dernière et non pas parce que des ressources plus importantes ou des efforts plus grands ont été consacrés à ces questions plutôt qu'à la promotion des applications pacifiques de l'énergie nucléaire.

M. Blix

Ainsi, les deux défis qui se sont présentés dès les premiers jours de l'énergie nucléaire demeurent, mais le monde contemporain est radicalement différent de celui des années 50. Plus important encore, nous entrons dans un monde où, finalement, les dépenses militaires seraient réduites, y compris pour les arsenaux nucléaires, et cette évolution favorise la non-prolifération. Par ailleurs, beaucoup de nouveaux problèmes graves se posent maintenant à l'humanité. L'un d'eux, qui a une incidence sur l'énergie nucléaire, est celui que pose la nécessité d'accroître la production d'énergie à une époque où on s'inquiète de plus en plus des conséquences que des émissions de gaz à effet de serre ont sur le climat mondial, et notamment des émissions de gaz carbonique qui sont associées à l'utilisation de tous les combustibles fossiles. Je reviendrai ultérieurement sur cette question.

J'aimerais maintenant traiter de la question de la non-prolifération et du rôle de l'AIEA dans les efforts déployés pour prévenir la propagation accrue des armes nucléaires.

A l'heure actuelle, le risque de conflit militaire entre les grandes puissances décroît rapidement, et les conséquences en matière de désarmement, dont le désarmement nucléaire accéléré, sont aussi visibles que bienvenues. La coopération plus facile entre les grandes puissances contribue également au règlement de nombreux conflits locaux ou régionaux de longue date. Ce nouveau climat et le processus de démocratisation dans divers pays sont autant de facteurs qui favorisent la non-prolifération. Qu'on me permette de mentionner quelques faits importants.

L'Argentine et le Brésil ont décidé d'ouvrir toutes leurs installations nucléaires aux inspections de l'AIEA, et après l'adoption récente de certains amendements, il existe une possibilité très réelle que le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine - le Traité de Tlatelolco - entre en vigueur et fasse de toute l'Amérique latine une zone exempte d'armes nucléaires.

L'Afrique du Sud a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et l'AIEA a été invitée à inspecter toutes les installations nucléaires dans ce pays. Dans ce nouveau climat, les Etats d'Afrique redoublent d'efforts pour ébaucher un traité qui ferait de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires. La République populaire démocratique de Corée

M. Blix

a conclu l'accord de garanties qui lui incombait en vertu du TNP, et les premières inspections ont eu lieu. La Chine et la France ont adhéré au TNP, et le Traité est donc maintenant adopté par tous les Etats ayant déclaré qu'ils sont dotés d'armes nucléaires.

Au Moyen-Orient, l'espoir renaît de voir les pourparlers de paix aboutir à un accord sur une zone exempte d'armes nucléaires ou sur une zone exempte d'armes de destruction massive. A la Conférence générale de l'AIEA tenue le mois dernier a été adopté sans vote un projet de résolution prenant acte du soutien consensuel à un tel principe et appelant le Directeur général de l'AIEA à poursuivre les consultations avec les gouvernements de la région et à établir un modèle de vérification de garanties. C'est ce que je ferai.

Une nouvelle vague d'adhésions au TNP viendra ou est censée venir des Etats qui faisaient autrefois partie de l'Union soviétique : les Etats baltes, l'Ukraine, le Bélarus et d'autres. L'AIEA est en communication avec plusieurs d'entre eux afin de préparer la mise en oeuvre des garanties de l'AIEA.

Tout cela augure bien du succès de la conférence qui se tiendra en 1995 sur la prolongation du Traité sur la non-prolifération. Toutefois, d'autres éléments seraient d'une importance capitale si on veut obtenir un engagement universel envers la non-prolifération de la part des Etats non dotés d'armes nucléaires et une prorogation illimitée du TNP. Une entente sur la date d'arrêt de tous les essais nucléaires de tous les Etats dotés d'armes nucléaires constituerait un de ces éléments. Cela montrerait que le monde renonce aux essais des armes nucléaires nouvelles et "meilleures". Un autre élément très positif serait une entente sur la réduction de la production de matières fissiles à des fins d'armements. Une telle entente paraîtrait logique dans un monde qui évolue vers le désarmement nucléaire, et devrait être rendue d'autant plus possible par les difficultés que pose actuellement l'élimination des excédents de matières destinées à des fins militaires.

Mes propos peuvent sembler trop optimistes. Et pourtant, jamais, depuis le début des pourparlers sur le désarmement, le climat politique n'a paru plus favorable que maintenant à des accords ambitieux.

Le système de garanties que gère l'AIEA depuis plus de 25 ans a été le premier système d'inspections sur place dans le monde. Il a beaucoup de qualités, mais aussi des limitations. J'aborderai ces deux aspects en détail,

M. Blix

et je commencerai par quelques réflexions sur la possibilité d'utiliser ultérieurement ce système dans le contexte du désarmement nucléaire.

Avec des ressources adéquates, les garanties de l'AIEA pourraient servir à la vérification de l'utilisation ou de l'entreposage pacifiques de matières fissiles récupérées à la suite du démantèlement d'armes nucléaires, au cas où le monde voudrait recevoir l'assurance au plan international que ces matières ne serviront pas à la fabrication de nouvelles armes. Une réduction de la production de matières fissiles à des fins d'armements pourrait également être vérifiée au moyen de garanties internationales. La protection des usines d'enrichissement et de retraitement, bien que ce soit une tâche difficile, est un problème auquel beaucoup d'efforts internationaux ont déjà été consacrés et une tâche qui constitue déjà un des devoirs de l'AIEA.

Il pourrait aussi y avoir un examen renouvelé de la notion dite d'entreposage international de plutonium, soit des arrangements en vertu desquels les quantités croissantes de plutonium isolé émanant du cycle pacifique et les quantités de plutonium attendues des armes démantelées seraient sujettes à des contrôles particuliers, qui procureraient des assurances supplémentaires au sujet de leur non-détournement et de leur utilisation exclusivement pacifique. Les statuts de l'AIEA envisagent une fonction analogue pour l'Agence.

Si le système de garanties de l'AIEA est une ressource qui pourrait être davantage mise à contribution par la communauté internationale, ses limitations doivent aussi être examinées et corrigées. Dans un monde où il y a moins d'armes, il faut avoir l'assurance qu'aucun Etat n'enfreindra ses engagements et ne produira secrètement des matières fissiles à des fins d'armements ou, même, ne fabriquera de nouvelles armes nucléaires.

Le cas de l'Iraq a montré qu'il était possible, dans une société très fermée et très contrôlée, de déployer des efforts secrets considérables pour procéder à l'enrichissement de l'uranium et à la mise au point d'armes sans que cela ne soit détecté par le système de garanties. Que peut-on faire et que fait-on pour empêcher que la même chose ne se répète à l'avenir? Le débat public est souvent axé sur des inspections obligatoires. Bien que celles-ci soient importantes, il faut reconnaître que l'information sur le lieu et l'objet de l'inspection constitue la première exigence fondamentale.

M. Blix

Il est impossible aux inspecteurs de visiter et d'examiner chaque édifice et chaque sous-sol dans un pays étranger, et des visites sélectives ne seraient pas très utiles. Les inspecteurs doivent avoir accès à l'information qui les dirigera vers les sites et les installations qui peuvent avoir un intérêt pour eux. Dans le cas des inspections effectuées après la guerre en Iraq, l'information pertinente relative aux sites a été obtenue de divers gouvernements par l'intermédiaire de la Commission spéciale de l'ONU. Dans le cadre du système de garanties renforcé qui s'ébauche actuellement à l'AIEA, l'information fournie par l'Etat faisant l'objet d'une inspection sera complétée par d'autres données, émanant par exemple d'autres Etats concernant l'exportation et l'importation de matières nucléaires et de certains types d'équipement. Si de telles données sur l'Iraq avaient été mises à la disposition de l'AIEA et analysées, il est probable que des visites et des explications spéciales auraient été exigées par l'Agence. Toute donnée, qu'elle soit obtenue par l'AIEA grâce à son analyse des activités nucléaires déclarées ou qu'elle provienne de sources extérieures, doit clairement faire l'objet d'une analyse et d'une évaluation critiques pour éviter des soupçons inutiles et de fausses alarmes.

Il faut reconnaître qu'il est particulièrement difficile de vérifier l'exhaustivité d'un inventaire nucléaire lorsque l'AIEA se voit confier cette tâche en ce qui concerne un programme nucléaire qui est en vigueur sur un territoire depuis longtemps et qui a atteint une certaine ampleur, comme c'est présentement le cas en Afrique du Sud et en République populaire démocratique de Corée et comme ce sera le cas dans certains des pays qui faisaient partie de l'Union soviétique.

Dans le cas de l'Afrique du Sud, l'Assemblée générale a demandé au Directeur général de l'AIEA de faire un rapport sur l'exhaustivité de l'inventaire du matériel et des installations nucléaires de l'Afrique du Sud. L'Agence a effectué un grand nombre d'inspections des installations et des emplacements sud-africains en sus des installations déclarées. Elle a procédé à une vérification approfondie des dossiers antérieurs d'exploitation et de comptabilité et exécuté un grand nombre d'analyses. Avec la collaboration des autorités sud-africaines, les inspecteurs de l'AIEA ont été en mesure de visiter tous les sites qu'ils avaient demandé à voir - déclarés ou non,

M. Blix

militaires ou civils - et ils n'ont rien constaté qui prouve que l'inventaire est incomplet. L'AIEA n'est en possession d'aucune autre information qui suggère l'existence d'installations ou de matériel nucléaire non déclarés quelconques. Bien sûr, si une information pertinente était obtenue, laissant croire à la nécessité d'avoir accès à d'autres installations, emplacements ou données, l'Agence exigerait un tel accès. Le rapport de l'Agence sur cette question a été transmis à l'ONU.

M. Blix

Un problème similaire à celui que j'ai décrit pour l'Afrique du Sud se pose pour la vérification de l'inventaire initial présenté par la République populaire démocratique de Corée dans le cadre des accords de garanties qui sont entrés en vigueur le 10 avril de cette année. Dans ce cas-là, seulement trois missions d'inspection ont été effectuées jusqu'à présent et il reste encore beaucoup de travail à accomplir. Certaines mesures prises par la République populaire démocratique de Corée ont facilité la tâche. Certains dossiers initiaux rétrospectifs d'exploitation ont été fournis à des fins d'examen et d'analyse. De même, comme dans le cas de l'Afrique du Sud, l'Agence a reçu une invitation permanente pour que ses fonctionnaires se rendent sur les sites et les installations, que ces derniers figurent ou non dans la déclaration initiale de la République populaire démocratique de Corée. Ces invitations, si dans la pratique la suite voulue leur est donnée, sont naturellement utiles. La République populaire démocratique de Corée a coopéré avec nous en organisant une visite de fonctionnaires de l'AIEA en septembre, et je m'attends à ce qu'une offre soit faite sous peu pour aider à préparer une prochaine visite. En acceptant ces visites, en manifestant l'esprit d'ouverture qu'elles impliquent et en fournissant l'assistance requise, ce pays permet peu à peu d'établir un bilan positif en matière de coopération et de transparence.

Le droit pour les inspecteurs d'accéder sans entrave aux sites et aux matériels pertinents est certainement d'une importance cruciale lorsque d'après les renseignements disponibles, il semble nécessaire d'inspecter des sites particuliers. Dans le cas des inspections en Iraq, l'ONU et l'AIEA avaient obtenu le droit d'accès sans entrave au titre de la résolution du Conseil de sécurité 687 (1991) et par suite d'un échange de lettres en date du 14 mai 1991 entre le Secrétaire général de l'ONU et le Ministre des affaires étrangères iraquien. Ce droit s'appliquait à tout site, installation, équipement, personne ou document. Dans le cas d'inspections de garanties de routine de l'AIEA, il y a des règles qui permettent à l'Etat concerné de récuser les inspecteurs désignés et de subordonner la visite des inspecteurs à la délivrance d'un visa. Mais une fois la désignation acceptée ou le visa délivré, le droit de visite est acquis.

M. Blix

J'ai insisté à maintes reprises pour que ces restrictions soient éliminées, que tous les inspecteurs de l'Agence soient acceptés comme fonctionnaires internationaux qu'ils sont, qu'ils soient exemptés des formalités de visa et qu'ils puissent entrer dans le pays sur la base d'un laissez-passer de l'Organisation des Nations Unies et d'une attestation indiquant qu'ils viennent en mission d'inspection. Quelques progrès ont été réalisés pour supprimer les formalités de visa ou délivrer des visas pour entrées multiples ou pour accepter les inspecteurs sans une procédure de désignation spéciale; mais beaucoup reste à faire pour faciliter les inspections.

L'année dernière le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a confirmé le droit de l'Agence de procéder à des inspections spéciales lorsqu'il y a des raisons de croire que des installations ou des matériels qui auraient dû être déclarés ne l'ont pas été. Il n'a pas encore été fait usage de ce droit.

Il n'y a pas de doute que dans le cas de l'Iraq le fait que le Conseil de sécurité était prêt à appuyer le droit à une inspection sans entrave a été d'une grande importance. Il est réassurant que, dans la déclaration faite au sommet du 31 janvier 1992, le Conseil ait souligné le rôle déterminant de garanties pleinement efficaces dans la mise en application du Traité sur la non-prolifération et que les membres du Conseil aient déclaré qu'ils

"...prendront les mesures appropriées si des violations leur sont notifiées par l'AIEA." (S/23500, p. 5)

L'accord entre l'ONU et l'AIEA conclu le 14 novembre 1957 contient des dispositions permettant une interaction prompte entre l'Organisation des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, et l'AIEA. Le Conseil pourrait être saisi sans délai de tout refus d'accès pour inspection et de toutes autres violations apparentes.

Dans le cas de l'Iraq, l'AIEA a effectué à ce jour 14 missions d'inspection, sur lesquelles des rapports ont été présentés au Conseil de sécurité par l'intermédiaire du Secrétaire général de l'ONU. Comme suite à la première mission fixée par le Conseil, celle d'établir une carte du programme nucléaire iraquien, l'Agence a pu au cours de l'année dernière composer un tableau relativement homogène et cohérent. Cependant, étant donné que les autorités iraquiennes ont refusé de fournir les renseignements requis sur

M. Blix

l'origine des achats et les sources de conseils techniques à l'étranger, des éléments pourraient encore manquer à ce tableau. Les inspections de tout site ou de tout objet désigné par la Commission spéciale des Nations Unies doivent continuer sur la base de nouveaux renseignements qui pourraient lui parvenir. Certains éléments de la surveillance à long terme ont déjà été introduits graduellement, parallèlement aux inspections d'investigation. Considérant que les connaissances techniques et scientifiques de l'Iraq demeurent largement intactes, cette surveillance est de toute évidence d'une grande importance, d'autant plus que le réseau d'achat clandestin est encore en place.

Il faut garder à l'esprit, d'autre part, que la vaste infrastructure nécessaire pour redonner vie à un programme interdit de production d'armes nucléaires et de matériels utilisables pour la fabrication de ces armes a été détruite ou neutralisée en Iraq, sous réserve du maintien éventuel d'installations non détectées.

Je passe maintenant à l'autre volet de l'activité nucléaire, celui des utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires pour le développement de la médecine, de l'agriculture et de l'industrie. Alors qu'au temps de l'expérience d'Enrico Fermi à Chicago, il y a 50 ans, "nucléaire" signifiait principalement science et recherche, les applications pratiques sont maintenant nombreuses et significatives. Permettez-moi de vous en donner quelques exemples. J'ai signalé qu'aujourd'hui, 17 % de l'électricité du monde provient de réacteurs nucléaires - soit un peu moins que les 20 % produits par les centrales hydrauliques. Aujourd'hui un patient sur trois dans les pays industrialisés est examiné ou traité par une méthode de type nucléaire, qu'il s'agisse de thérapie ou de diagnostic. Aujourd'hui, la récolte de coton au Pakistan et la récolte de riz en Indonésie sont grandement améliorées par l'utilisation de mutagènes appropriés, c'est-à-dire de nouvelles souches produites grâce à des mutations induites par des graines irradiées. Aujourd'hui des méthodes nucléaires sont utilisées dans l'élevage pour mesurer l'efficacité de l'apport en protéines à partir de différents produits locaux d'affouragement. Sur la base de ces mesures, des combinaisons optimales d'aliments locaux pour les buffles ont été introduites en Inde et en Indonésie, ce qui a accru de façon spectaculaire la production de lait et viande de buffle.

M. Blix

Je ne voudrais pas allonger cette liste en citant les techniques nucléaires qui aident à maintenir ou à restaurer la santé, encourager la production industrielle et promouvoir la production et la conservation des aliments. Je voudrais souligner, toutefois - compte tenu des espoirs soulevés par la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement qui permettent d'escompter que tous les organismes des Nations Unies contribueront à la réalisation d'Agenda 21 - que le recours aux techniques nucléaires s'étend à un nombre remarquablement grand de domaines non seulement dans le développement mais aussi dans la surveillance et la protection de l'environnement. Permettez-moi de vous en donner deux exemples.

Les isotopes sont un outil puissant dans la lutte contre la pollution du sol et des eaux souterraines par suite de l'utilisation excessive des engrais. Ils permettent des mesures précises de la quantité d'engrais qui pénètre dans la plante, ce qui permet de déterminer le régime d'engrais le plus approprié pour un système agronomique donné. De même, des techniques nucléaires permettent de déterminer la quantité de nitrate que les différentes plantes cultivées tirent du sol. Cela a non seulement mené à la mise au point de meilleures stratégies d'utilisation des engrais mais a également aidé à choisir des variétés de plantes à l'intérieur de chaque espèce qui fixent le mieux le nitrate, ce qui réduit le besoin en engrais à base de nitrate, au bénéfice de l'environnement et de l'économie des pays concernés.

Ce qui est plus controversé - mais aussi plus intéressant - est la question de savoir comment l'énergie nucléaire peut être utilisée pour générer les quantités croissantes d'électricité dont le monde a besoin sans émettre de bioxyde de carbone dans l'atmosphère et contribuer ainsi à un éventuel réchauffement global.

La Convention-cadre sur les changements climatiques qui a été signée à Rio s'efforce de stabiliser les concentrations de gaz à effets de serre, mais elle ne prescrit pas comment cela doit être fait et ne fixe aucun objectif en ce qui concerne les émissions de CO₂ et de gaz à effets de serre. Il ne fait aucun doute que le développement global nécessitera l'utilisation de plus d'énergie, en particulier d'électricité, et qu'un dilemme se pose lorsqu'une utilisation accrue de combustibles fossiles, qui sont aujourd'hui la source d'énergie principale, est en contradiction avec la nécessité de réduire les

M. Blix

émissions de bioxyde de carbone. Il est de plus en plus évident que l'économie d'énergie et un plus grand recours aux sources d'énergie renouvelables, comme l'énergie solaire et l'énergie éolienne, seront des réponses tout à fait inadéquates à ce dilemme.

Il est également de plus en plus évident que l'utilisation continue et, en fait, plus large de l'énergie nucléaire est une des quelques rares options à la disposition du monde pour générer davantage d'énergie sans augmenter les émissions de bioxyde de carbone. Cela mérite réflexion car, si les quelque 400 centrales nucléaires du monde étaient fermées et si l'électricité qu'elles génèrent devait être produite en brûlant du charbon, il y aurait un accroissement annuel de 7 % des émissions de bioxyde de carbone. L'énergie nucléaire seule ne peut résoudre le problème du bioxyde de carbone, mais ce problème ne peut être réglé sans énergie nucléaire.

M. Blix

Il n'en demeure pas moins que dans de nombreux pays l'opinion publique est en grande partie opposée à l'utilisation ou à l'utilisation accrue de l'énergie nucléaire, essentiellement par crainte d'émissions radioactives dues à un accident ou à l'entreposage de déchets nucléaires pendant de longues périodes.

Des comparaisons avec les risques inhérents à la production d'énergie à partir du charbon, de l'hydroélectricité, du gaz ou du pétrole s'imposent sans aucun doute et devraient être faites pour servir de base à une discussion rationnelle. Cependant, nous devons savoir que pour le public les radiations nocives pour la santé et l'environnement sont sans doute moins tolérables que des blessures causées par des accidents dans les mines de charbon, la rupture de barrages hydrauliques ou l'explosion de gazomètres. C'est la raison pour laquelle une vaste coopération internationale est en train d'être mise sur pied, au sein ou hors de l'AIEA, pour rendre plus sûres l'exploitation des centrales nucléaires et la gestion des déchets radioactifs partout dans le monde.

J'espère que d'ici un an un projet de convention sur la sûreté nucléaire sera prêt, énonçant des règles juridiquement contraignantes pour tous les Etats qui y adhèrent. Ainsi que l'a recommandé la Conférence de Rio, ce projet de convention est actuellement négocié à l'AIEA. Arriver à une culture de sûreté nucléaire qui englobe tous les pays exploitant des centrales nucléaires est aussi ce à quoi tendent les efforts faits actuellement pour aider les pays d'Europe de l'Est à rénover leurs centrales nucléaires ou, quand cela est impossible ou trop coûteux, à les fermer.

Le programme Action 21 de la Conférence de Rio consacre un chapitre à la gestion sûre et écologiquement rationnelle des déchets radioactifs. Je tiens à signaler à cet égard qu'un Code de bonne pratique sur les mouvements transfrontières de déchets radioactifs a été adopté par l'AIEA en 1990. S'il est vrai qu'il y a eu des cas de déchets chimiques exportés vers des pays en développement, à notre connaissance il n'y en a pas eu concernant des déchets radioactifs. J'ajouterai qu'à la demande de pays en développement, des experts envoyés par l'AIEA pour enquêter sur plusieurs affaires ont trouvé des déchets chimiques, mais pas de déchets radioactifs.

M. Blix

Je voudrais également dire que l'AIEA redouble actuellement d'efforts pour arriver à des ensembles complets de normes de sûreté applicables aux déchets radioactifs qui soient acceptées internationalement et susceptibles de constituer la base des normes et des critères nationaux ou de les compléter. Il est raisonnable d'exiger que partout dans le monde on respecte les mêmes normes de sécurité pour se débarrasser des déchets radioactifs, qu'ils proviennent de programmes militaires ou civils.

Si les efforts pour garantir, de manière uniforme à travers le monde, un haut degré de sûreté dans l'exploitation des centrales nucléaires et l'élimination des déchets radioactifs se poursuivent vigoureusement au sein ou hors de l'AIEA, je pense que l'utilisation accrue de l'énergie nucléaire - qui pourrait bien devenir indispensable - pourrait finir par être acceptée par la plupart des gens.

Pour conclure, je ferai quelques remarques, non sur l'année écoulée, mais sur le rôle à long terme de l'AIEA. Les organisations internationales sont des mécanismes grâce auxquels les gouvernements essaient de surmonter ensemble les problèmes internationaux. Je crois pouvoir dire qu'au fil des années, l'AIEA a été un instrument utile et efficace pour ses Etats membres.

La crise de l'énergie a centré l'attention sur l'utilisation potentielle et pratique de l'énergie nucléaire et sur le rôle joué par l'AIEA. La catastrophe de Tchernobyl a conduit l'AIEA à lancer la notion et le principe d'une culture de sûreté nucléaire, acceptée et respectée par tous. En ce qui concerne la crise de l'environnement, l'AIEA a pu démontrer que les applications nucléaires pacifiques, y compris l'utilisation de l'énergie nucléaire pour la production d'électricité, étaient d'importance cruciale, tant pour l'environnement que pour le développement. Pour ce qui est de la crise iraquienne, l'AIEA a aidé l'ONU à neutraliser la capacité naissante de ce pays à fabriquer des armes nucléaires.

L'Agence s'emploie en outre à tirer le maximum d'enseignements de la crise iraquienne et à renforcer le système de vérification pour accroître les chances de détecter la moindre violation afin que le Conseil de sécurité, auquel l'AIEA fait rapport sur ces questions, puisse agir en conséquence.

M. Blix

L'AIEA, que l'on amène à multiplier ses activités dans des domaines tels que le transfert des techniques, la sûreté et les garanties nucléaires, devrait - comme l'Organisation des Nations Unies - se voir épargner les crises financières. Cette année, nous avons été obligés de réduire nos activités afin de gérer un déficit d'au moins 13 % de notre budget, dû au non-paiement de quotes-parts, notamment celle d'un important contribuant. Quand une organisation connaît pareille crise de gestion financière, elle est forcément moins à même de régler les graves problèmes qui lui sont soumis.

L'érosion actuelle des salaires de notre personnel diminue aussi nos chances d'attirer le personnel ayant les qualifications requises. Je crois que les mécanismes créés par les gouvernements pour notre voyage commun dans le futur iraient plus loin si ces mécanismes recevaient leur plein de ressources financières et étaient gérés par un équipage motivé et compétent.

Enfin je voudrais, du haut de cette tribune, exprimer les remerciements de l'AIEA au Gouvernement autrichien, hôte parfait pour toutes les organisations internationales installées à Vienne.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de l'Australie, qui va présenter le projet de résolution A/47/L.9/Rev.1.

M. O'SULLIVAN (Australie) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/47/L.9/Rev.1 relatif au rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (A/47/374).

Les pays suivants se sont joints aux 32 auteurs énumérés dans le document A/47/L.9/Rev.1 : Japon, République de Corée, Costa Rica, Lettonie, Botswana et Turquie.

Je voudrais tout d'abord préciser que si l'Australie présente le projet de résolution au nom de ses auteurs, c'est parce qu'elle en a été priée par un certain nombre de délégations intéressées. Cette année, l'Australie n'est pas membre du Bureau de l'AIEA, qui est le groupe s'occupant traditionnellement du projet de résolution. Cependant, nous étions membre du Bureau en 1991 et portons le plus grand intérêt à l'AIEA, à son rôle et à son avenir.

M. O'Sullivan (Australie)

Cette année, le Bureau n'a malheureusement pas réussi à se mettre d'accord sur la présentation d'un projet de résolution concernant l'AIEA. Un tel projet de résolution est de toute évidence nécessaire. Dans ces circonstances, l'Australie était disposée à se charger de cette tâche, et il n'y a pas eu d'objection de la part du Bureau. Nous avons procédé à de larges consultations, et nous pensons que ce projet de résolution reflète, dans ses grandes lignes, des vues généralement partagées.

L'année écoulée a été importante pour l'AIEA. En ce qui concerne l'ensemble de ses domaines d'activité liés à la non-prolifération nucléaire et au renforcement du système de garanties, il convient de signaler, cette année, la signature d'accords de garanties par l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil et la République populaire démocratique de Corée, et l'initiative du Conseil des gouverneurs de proposer une série de mesures destinées à renforcer le système des garanties.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et les systèmes de garanties de l'Agence représentent la principale garantie que l'énergie nucléaire est utilisée à des fins pacifiques. Le système des garanties est fondamental pour la non-prolifération nucléaire, et les mesures prises en 1991 sont très encourageantes, aussi bien pour l'avenir du système des garanties lui-même que pour le commerce et la coopération nucléaires qui le sous-tendent. Nous pensons que l'Assemblée générale devrait amorcer le processus préparatoire pour la conférence d'examen du TNP.

La sûreté nucléaire est un élément clef du travail de l'AIEA. L'Agence s'emploie constamment à élaborer de nouvelles normes de sûreté ou à améliorer celles qui existent déjà, pour calmer avant tout les doutes du public au sujet des avantages et des risques que comporte l'énergie nucléaire. L'élaboration d'une convention internationale sur la sûreté nucléaire a commencé et, en 1991, un document sur les défauts dans la conception de certains réacteurs nucléaires a été publié à l'intention des exploitants et des organismes de réglementation pour qu'ils mettent au point un programme destiné à renforcer la sûreté des centrales nucléaires.

M. O'Sullivan (Australie)

Il y a également eu des progrès importants en matière d'assistance technique et d'activités de coopération, domaine où les bénéfices potentiels de la technologie nucléaire continuent d'être démontrés dans toute une série d'applications. Il y a d'autres exemples que ceux qui viennent d'être mentionnés par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Ainsi, l'utilisation de la technique de la stérilisation des insectes a permis d'exterminer en Afrique du Nord la larve de la lucilie bouchère du nouveau monde. Cet insecte nuisible, qui s'était établi en Libye, représentait une menace pour le bétail dans toute l'Afrique et dans la région de la Méditerranée. D'autres applications techniques ont permis un meilleur rendement des récoltes, l'avancement des capacités liées à la médecine nucléaire et un intérêt accru pour l'observation de l'environnement.

En ce qui concerne le projet de résolution de cette année, il faut noter qu'il est essentiellement semblable à la résolution adoptée en 1991. Au paragraphe 4 du dispositif, l'Assemblée soulignerait le caractère central de garanties renforcées pour la sécurité internationale, la sécurité régionale et la coopération technique. Au paragraphe 5, elle attirerait l'attention sur l'action que mène l'Agence pour encourager encore l'application de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Au paragraphe 6, elle soulignerait que l'Agence continue de faire un travail extrêmement utile et dangereux en Iraq, ce qui pensons-nous doit être reconnu par l'Assemblée générale, et cela suite à la première violation flagrante des accords de garanties de l'AIEA et/ou du Traité sur la non-prolifération; de même, la mise en oeuvre effective des résolutions du Conseil de sécurité est essentielle à l'efficacité continue du régime de non-prolifération et des garanties que ce régime fournit à tous les membres de la communauté internationale.

Nous recommandons ce projet de résolution qu'a parrainé un grand nombre de délégations. C'est un texte équilibré, destiné à répondre aux besoins et aux intérêts de tous les membres de l'AIEA. Par-dessus tout, nous avons tous un intérêt commun dans le maintien et le renforcement de l'AIEA et la protection contre la prolifération des armes nucléaires que garantissent ses activités. Appuyer ce projet de résolution équivaut à appuyer cet objectif.

M. GAJDA (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : Le rapport annuel de 1991 de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), présenté à l'Assemblée générale par son directeur général, M. Hans Blix, reflète fidèlement les résultats d'un travail qui a été effectué avec dévouement afin de réaliser les objectifs consacrés dans le statut de l'AIEA il y a 35 ans. En général, les activités de l'Agence correspondent fidèlement aux nobles idéaux de ses fondateurs : favoriser les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans le monde entier et servir, par les activités rattachées à ses garanties, la cause de la non-prolifération des armes nucléaires. Voilà ce qui a été et qui demeure les tâches fondamentales de l'Agence.

Le maintien d'un équilibre approprié de ses activités a toujours été une condition préalable tant de l'appui général dont bénéficie l'AIEA de la part de ses Etats membres que de son prestige croissant sur le plan international. La Hongrie continue de croire que l'Agence internationale de l'énergie atomique joue un rôle déterminant dans tous ses champs d'activités et est fermement convaincue que l'évolution récente dans les relations internationales ouvre de nouvelles perspectives pour l'Agence et en même temps lui lance de nouveaux défis.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le système de garanties de l'AIEA constituent ensemble une garantie internationale importante des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous avons constaté de nouveaux événements significatifs indiquant le renforcement général du régime de non-prolifération. Dans ce contexte, les événements suivants constituent des facteurs encourageants : l'adhésion de la Chine et de la France au TNP; la conclusion d'accords complets de garanties avec l'Afrique du Sud et la République démocratique populaire de Corée; les mesures en faveur de garanties intégrales en Argentine et au Brésil; les chances d'une application intégrale du Traité de Tlatelolco dans un avenir proche; et la déclaration de garanties intégrales en tant que politique commune des exportateurs nucléaires. Nous attendons des Etats parties au TNP qu'ils conviennent sans délai d'accords de garanties intégrales avec l'AIEA et espérons que des mesures semblables seront prises d'ici peu par d'autres Etats qui ne sont pas encore parties au Traité. Le Gouvernement hongrois croit fermement que les nouveaux Etats ne pourront servir les intérêts fondamentaux

M. Gajda (Hongrie)

de leurs peuples et de la paix, de la sécurité et du développement sur le plan mondial que s'ils deviennent sans plus attendre parties au Traité sur la non-prolifération. L'adhésion récente de la Lettonie et de la Lituanie au Traité et la conclusion entre elles d'accords de garanties réciproques sont des signes prometteurs à cet égard. A la conférence d'examen du TNP en 1995, où nous défendrons fermement une prolongation indéfinie du Traité, nous aimerions que ces mesures favorables soient encore renforcées.

En ce qui concerne les intérêts mondiaux renouvelés en matière de non-prolifération, le système de garanties de l'AIEA garde une importance cruciale. La Hongrie a toujours accordé une haute priorité à l'amélioration et au renforcement continus de ce système. Maintenant, comme l'Iraq a manqué de se conformer à ses obligations en matière de garanties, et que le système de garanties de l'AIEA est confronté à de nouveaux problèmes découlant de la désintégration de l'Union soviétique, il est impérieux d'accroître la capacité du système de garanties pour dépister toute activité nucléaire non déclarée et de rendre le système de garanties à même de s'acquitter de ses activités, dont la portée s'est accrue en ce qui concerne les capacités nucléaires déclarées. Nous nous félicitons de l'initiative prise par le Directeur général qui nous encourage à réfléchir ensemble pour trouver les moyens propres à renforcer le système actuel tout en diminuant ses coûts d'opération. Nous avons appuyé l'action du Conseil des gouverneurs en ce qui concerne les inspections spéciales, les dispositions relatives à l'information rapide sur les plans et l'application du système universel de rapport sur les importations et les exportations nucléaires.

J'aimerais rappeler à cet égard qu'il y a quelques semaines mon gouvernement s'est dit prêt à fournir volontairement des informations à l'AIEA sur toutes ses activités en matière d'importation et d'exportation nucléaires. Mon gouvernement a toujours l'intention de continuer à participer aux efforts de l'Agence pour améliorer la fiabilité et la transparence de ses garanties.

Dans ce contexte également, je voudrais mentionner une question en particulier : la nomination d'inspecteurs des garanties. Un grand nombre d'Etats membres, en réponse aux appels répétés du Directeur général, ont proposé une procédure simplifiée pour la nomination des inspecteurs, et nous

M. Gajda (Hongrie)

sommes d'avis que le temps est maintenant venu pour l'AIEA de mettre au point une politique généralement acceptable à cet égard. Les dispositions respectives du texte convenu du projet de convention sur les armes chimiques devraient servir de modèle à l'AIEA pour élaborer, adopter et appliquer une telle politique. Je dirai en passant que l'Agence pourrait - et j'estime qu'elle devrait - donner son avis et apporter son aide au comité préparatoire, qui doit bientôt être créé, et, plus tard, à la nouvelle organisation sur les armes chimiques, de façon à l'aider dans les premières étapes de son évolution.

M. Gajda (Hongrie)

Le secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) mérite d'être félicité pour l'excellent travail accompli, souvent dans des conditions locales extrêmement difficiles, dans le cadre de la mise en oeuvre des résolutions 687 (1991), 707 (1991) et 715 (1991) du Conseil de sécurité. Les résultats des 14 missions d'inspection sur place ont prouvé que les préoccupations de la communauté internationale à propos du programme nucléaire iraquien étaient bien fondées, et que l'action internationale résolue contre cette violation des obligations du Traité était justifiée. Les questions restantes à propos du programme nucléaire iraquien sont encore à préciser. Le mandat octroyé par le Conseil de sécurité concernant l'activité de contrôle et de vérification à long terme du respect par l'Iraq des obligations que lui imposent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité reste une tâche essentielle pour l'Agence.

Les questions de sûreté nucléaire ont toujours eu un rang prioritaire sur l'ordre du jour de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Récemment, une large série de programmes internationaux et bilatéraux a été lancée, avec la participation de diverses organisations internationales et des pays hautement industrialisés, afin de fournir une assistance dans le domaine de la sûreté nucléaire aux pays d'Europe centrale et orientale. Nous croyons que la longue expérience de coopération de l'AIEA avec ces pays, ainsi que la connaissance professionnelle que l'Agence a accumulée, sont de grande valeur et devraient être utilisées comme il convient. Dans ce contexte, nous nous félicitons des efforts en vue d'éviter tout chevauchement lors de la fourniture de l'assistance en matière de sûreté et d'accroître ainsi l'efficacité d'une telle assistance. Nous apportons notre appui à l'Agence en créant des mécanismes appropriés permettant d'assurer son active participation.

La Hongrie apprécie le travail de l'Agence dans la promotion des bases juridiques nécessaires pour le renforcement de la sûreté nucléaire. Un important travail préparatoire a été entamé par l'AIEA pour élaborer une nouvelle Convention sur la sûreté nucléaire. Bien que les autorités nationales soient - et doivent rester - responsables de l'utilisation sûre des installations nucléaires, il est indubitable qu'un engagement international des Etats participants à l'égard des dispositions d'une telle Convention serait une mesure importante pour améliorer la sûreté nucléaire dans le monde entier.

M. Gajda (Hongrie)

A cet égard, mon gouvernement est extrêmement préoccupé par la nécessité d'assurer une protection physique suffisante des matières nucléaires, et fait tout ce qu'il peut pour éviter que la Hongrie ne soit la scène d'un transit illégal de matières nucléaires. A la première Conférence d'examen des Etats parties à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, nous avons pris note avec satisfaction du nombre accru d'Etats parties à la Convention ainsi que des résultats positifs et des travaux couronnés de succès de la Conférence.

Nous sommes heureux de noter également que le régime international juridique de responsabilité nucléaire a été renforcé par l'entrée en vigueur du Protocole commun concernant l'application de la Convention de Vienne et de la Convention de Paris, élaboré et adopté avec la participation active de l'Agence.

Le Gouvernement hongrois a apprécié au plus haut point le travail de l'Agence dans le domaine de l'assistance et de la coopération techniques. La coopération internationale a été vitale pour le développement de notre industrie nucléaire, de la recherche et de l'éducation dans ce domaine. Elle a contribué non seulement à l'établissement des normes largement reconnues comme élevées dans les sciences nucléaires, mais a rendu aussi nos institutions capables de transférer nos connaissances et notre expérience aux pays moins développés dans le domaine nucléaire. Notre intention est inchangée : nous voulons rester un partenaire correct et compétent comme donateur et récipiendaire à l'avenir également.

En 1991, la production nette d'électricité par notre centrale nucléaire représentait près de la moitié - 45,8 % pour être précis - de la production électrique totale de la Hongrie. C'est là un chiffre convaincant, qui souligne l'importance de l'énergie nucléaire pour notre économie. En dépit de la performance opérationnelle excellente que nous avons pu réaliser dans notre centrale nucléaire, nous réévaluons et mettons constamment à jour la sûreté nucléaire et la pratique opérationnelle de la centrale. Dans cette activité, nous continuons de faire fond sur la coopération de l'Agence. Outre les services traditionnels, comme les missions d'examen de la sûreté d'exploitation (OSART) et celles des Equipes d'analyse des événements

M. Gajda (Hongrie)

importants pour la sûreté (ASSET), nous encourageons le secrétariat à élargir ses services aux Etats membres pour des domaines aussi vitaux que la gestion du combustible irradié et du stockage définitif des déchets radioactifs.

En conclusion, je voudrais exprimer notre satisfaction au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Hans Blix, et à son personnel pour l'excellent travail accompli durant l'année écoulée.

M. HOU Zhitong (Chine) (interprétation du chinois) : La délégation chinoise a écouté avec la plus grande attention la déclaration faite par M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et a étudié avec sérieux le rapport annuel de l'Agence. Au cours de l'année écoulée, l'Agence a fait un travail considérable et déployé des efforts positifs dans des domaines importants, tels que garanties, utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et sûreté nucléaire. Nous sommes satisfaits de ces résultats.

La promotion de la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire est une tâche impérative pour l'Agence. L'énergie nucléaire, en tant que source d'énergie propre et fiable, ouvre de larges perspectives. De nombreux pays, en particulier les pays en développement, afin de développer leur économie et de protéger l'environnement, ont un besoin urgent de développer l'énergie nucléaire. Par conséquent, nous espérons que l'Agence apportera une contribution plus importante à la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

L'application du système de garanties visant à empêcher la prolifération est une autre des missions importantes de l'AIEA. Afin d'assurer que l'énergie nucléaire soit utilisée à des fins pacifiques, il faut que l'acceptation des garanties de l'AIEA soit la condition préalable à la coopération internationale dans le domaine de l'énergie nucléaire. L'Agence a une large expérience dans ce domaine, et elle améliore continuellement le système des garanties de façon à le rendre universellement acceptable en tant que mesure contre la prolifération nucléaire.

De toute évidence, c'est une tâche complexe et très lourde pour l'Agence à la fois de promouvoir la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et de mettre en oeuvre le système de garanties. La délégation chinoise est d'avis que ces deux

M. Hou Zhitong (Chine)

fonctions de l'Agence doivent avoir le même poids. Ni l'une ni l'autre ne peut être négligée et elles peuvent encore moins être opposées l'une à l'autre; faute de quoi, les travaux futurs de l'Agence en seraient inévitablement affectés. La Chine appuie les travaux de l'Agence en matière de garanties. En même temps, nous pensons aussi qu'il est inadmissible de permettre d'invoquer quelque excuse que ce soit pour empiéter sur les intérêts et les droits légitimes qu'a tout pays - en particulier les pays en développement - d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

M. Hou Zhitong (Chine)

Cependant, il faut remarquer que certaines personnes mettent beaucoup trop d'accent sur la prévention de la prolifération nucléaire, en oubliant par contre ou en interprétant de manière erronée les exigences légitimes des pays en développement en matière de coopération dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Certains pays vont même jusqu'à limiter cette coopération sous prétexte d'empêcher la prolifération, essayant ainsi de monopoliser la technologie et l'énergie nucléaires. Sans aucun doute, une telle pratique non seulement affecte le développement social et économique des pays en développement, mais n'aide en rien les efforts internationaux de prévention de la prolifération nucléaire. Cette tendance devrait donc être corrigée.

Il est bien connu que la politique de la Chine a toujours été de ne pas préconiser, encourager ou pratiquer la prolifération nucléaire, pas plus que d'aider d'autres pays à mettre au point des armes nucléaires. Les exportations nucléaires de la Chine respectent strictement les trois principes suivants : garantie de fins pacifiques, acceptation des garanties de l'AIEA, et promesse de ne pas retransférer vers un pays tiers. La Chine a officiellement adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Elle a pris une part active à la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et a signé, de 1980 à 1986, des accords intergouvernementaux pour la coopération sur l'énergie nucléaire avec 11 pays. La Chine et la République islamique d'Iran ont récemment signé un accord intergouvernemental sur la coopération en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. A l'avenir, la Chine continuera de suivre cette politique, développera davantage sa coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et apportera sa contribution pour permettre que l'énergie nucléaire fournisse toujours plus de services à l'humanité.

M. HAJNOCZI (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord exprimer au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à son personnel hautement compétent la profonde reconnaissance de l'Autriche pour leur travail. L'année qui vient de s'écouler a posé à l'AIEA nombre de défis, qu'elle a très bien su relever. La façon exemplaire dont le Directeur général Hans Blix a dirigé les travaux de l'organisme mérite notre reconnaissance et notre respect.

M. Hajnoczi (Autriche)

Le Gouvernement autrichien a toujours estimé qu'un régime de non-prolifération est une étape essentielle dans la voie vers un monde exempt d'armes nucléaires, et que l'AIEA a un rôle indispensable à jouer dans un tel régime. Nous sommes heureux de noter que ce régime a été élargi dans des domaines importants.

La France et la Chine ont adhéré au Traité sur la non-prolifération en tant qu'Etats dotés d'armes nucléaires, de sorte que tous les Etats dotés de l'arme nucléaire aux termes du Traité sont maintenant devenus partie à celui-ci. L'Afrique du Sud et la République populaire démocratique de Corée ont également adhéré au Traité et conclu des accords de garanties avec l'AIEA.

Nous nous félicitons également du fait que l'Ukraine, le Bélarus et le Kazakhstan aient déclaré leur intention de devenir parties au TNP en tant qu'Etats non dotés de l'arme nucléaire. Nous attendons avec impatience 1995, moment où la Conférence de révision du TNP nous donnera l'occasion de renouveler notre foi en la nécessité de ce Traité pour l'édification d'un ordre mondial pacifique et de supprimer les limites de temps.

Le régime de non-prolifération a également été considérablement renforcé par les événements importants qui se sont produits en Amérique latine. L'accord de garanties global conclu entre l'Argentine, le Brésil et l'Agence représente un pas important vers l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine, conformément au Traité de Tlatelolco.

L'importance d'un régime de vérification efficace quant aux obligations découlant du Traité de non-prolifération a été mise en lumière par la façon dont l'Iraq a manqué à ses obligations en vertu du Traité et à son accord de garanties avec l'AIEA.

La collaboration étroite entre l'Agence et le Conseil de sécurité à ce sujet a abouti à la mise en oeuvre de mesures qui étaient la conséquence nécessaire de la violation flagrante de ses obligations internationales par l'Iraq.

Le Directeur général et son personnel ont mérité notre admiration pour leur excellente performance dans la mise en oeuvre des tâches qui leur ont été confiées par le Conseil de sécurité.

L'AIEA continuera de jouer un rôle important dans le processus visant à rendre efficaces les obligations du TNP et à faire en sorte que le

M. Hajnoczi (Autriche)

développement nucléaire ne soit pas utilisé à des fins autres que des fins pacifiques.

Les activités de l'AIEA sont essentielles pour rétablir la confiance internationale dans la viabilité du régime de non-prolifération.

L'expression "énergie nucléaire", est parfois associée, à tort, à puissance nucléaire. Mais il suffit de connaître les activités de l'Agence pour savoir qu'il existe de nombreuses utilisations de l'énergie nucléaire autres que pour la production d'énergie et que la promotion de ces utilisations par l'AIEA est considérée comme particulièrement importante par de nombreux pays. Toute évaluation du rôle de l'AIEA doit prendre en compte le fait que l'utilisation de l'énergie nucléaire dans les domaines de la médecine, de la science et de la technologie permet d'augmenter le niveau de vie dans le monde entier.

Cette distinction est importante pour l'Autriche dont le Parlement a adopté, sur la base d'un référendum tenu en 1978, une législation interdisant l'utilisation de l'énergie provenant de la fission nucléaire pour produire de l'énergie en Autriche.

Le Gouvernement autrichien a décidé de porter cette décision à la connaissance des autres membres de la communauté internationale et de les informer des raisons qui l'ont amené à prendre cette décision, en espérant que notre exemple sera suivi par d'autres Etats, et plus particulièrement nos voisins.

Mais alors que les points de vue sur la production de l'énergie nucléaire varient, il ne peut y avoir qu'un point de vue en ce qui concerne la nécessité de rendre les centrales nucléaires aussi sûres que possible tant qu'elles existeront. L'Autriche se félicite donc des activités de l'AIEA à cet égard, et en particulier de celles qui portent sur les centrales nucléaires en Europe centrale et orientale. Il y a aujourd'hui une prise de conscience beaucoup plus grande des dangers que représentent ces réacteurs toujours en opération, et du besoin de prendre des mesures d'urgence pour corriger cette situation.

Il n'est pas surprenant que, dans une organisation internationale de 113 Etats, il existe des points de vue différents quant à la priorité à accorder à ses objectifs. Certains de ces objectifs sont acceptés par tous, alors que d'autres font l'objet de désaccords.

M. Hajnoczi (Autriche)

Ceci ne nous empêche pas, toutefois, d'apprécier, particulièrement à la lumière de l'expérience de l'année dernière, l'importance de l'AIEA en tant qu'élément essentiel de la communauté internationale organisée dans sa recherche de la paix.

M. GOUDIMA (Ukraine) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation voudrait tout d'abord exprimer sa satisfaction à M. Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ainsi qu'à son personnel pour l'excellent travail accompli pendant la période que nous examinons.

Le rapport présenté à la quarante-septième session de l'Assemblée générale par l'Agence internationale de l'énergie atomique contient des renseignements détaillés sur les activités de cette organisation en 1991. Dans la période à l'examen, l'AIEA a poursuivi ses activités alors que se produisaient des changements dramatiques dans le monde à la suite de l'apparition de nombreux nouveaux membres de la communauté internationale et du développement d'un nouveau modèle de relations entre Etats.

M. Goudima (Ukraine)

Compte tenu de l'évolution favorable de la situation politique dans le monde et de la fin de l'affrontement entre les Etats anciennement antagonistes, il y a toute raison de croire que l'humanité pourra entamer un nouveau millénaire en laissant derrière elle la menace de la guerre nucléaire.

Dans ces conditions, le rôle de l'AIEA est d'une importance particulière, car elle a pour but de promouvoir la coopération internationale dans une utilisation pacifique et sûre de l'énergie nucléaire, de contrôler qu'elle n'est pas utilisée à des fins militaires et d'apporter une assistance pratique dans le cadre de ses compétences aux pays en développement ainsi qu'aux pays en transition.

La question de la non-prolifération des armes nucléaires revêt aujourd'hui une importance toute particulière. La délégation de l'Ukraine félicite l'AIEA du rôle qu'elle joue dans la mise en oeuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. A cet égard, je rappelle à l'Assemblée que l'Ukraine, qui a récemment célébré le premier anniversaire de son indépendance, fonde sa politique sur la non-participation aux blocs militaires et le respect des trois principes non nucléaires : ne pas accepter, ni produire ou acquérir des armes nucléaires. L'Ukraine s'est fermement engagée sur la route qui mène au statut d'Etat non nucléaire et prend les mesures qui conviennent pour atteindre cet objectif. En mai 1992, toutes les armes nucléaires tactiques ont été retirées du territoire de l'Ukraine. Sur notre insistance, l'Ukraine a exercé un contrôle efficace sur le processus de démantèlement des armes nucléaires retirées de notre territoire.

Après la signature, le 23 mai 1992 à Lisbonne, du Protocole au Traité sur la limitation des armes stratégiques, l'Ukraine s'est engagée à ratifier ce traité dans un avenir très proche et à se joindre au TNP en tant qu'Etat non nucléaire. Le Gouvernement ukrainien a soumis les documents requis à la Verkhovna Rad, Parlement de l'Ukraine, pour examen, et nous espérons que les décisions sur la ratification et l'accession de l'Ukraine à ces traités seront bientôt prises.

Notre délégation apprécie beaucoup les activités de l'Agence concernant la mise en oeuvre de ces garanties qui prennent une importance particulière dans le cadre du processus de désarmement nucléaire. Nous appuyons aussi les efforts que fait l'Agence pour développer davantage le système de garanties globales.

M. Goudima (Ukraine)

Un travail intense est en cours en Ukraine sur des questions qui sont à la base du régime de non-prolifération, comme la création d'un système national de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, l'amélioration de la protection physique de ces matières et le développement d'un système de contrôle des importations et des exportations nucléaires. Cependant, faute de posséder la compétence et les moyens nécessaires, nous serions très reconnaissants aux autres pays et à l'Agence de l'aide qu'ils pourraient nous fournir pour créer des conditions techniques et organisationnelles et nous permettre d'adhérer le plus rapidement possible au TNP et de conclure un accord de garanties avec l'AIEA. Comme ce travail prendra un certain temps, notre gouvernement a confirmé qu'il était prêt à mettre les installations nucléaires de l'Ukraine utilisées à des fins pacifiques sous les garanties de l'Agence immédiatement. Nous sommes heureux qu'une solution appropriée à cette question ait été trouvée à la dernière session du Conseil des gouverneurs de l'AIEA.

Les Etats membres des Etats indépendants du Commonwealth ont signé un accord intitulé "Principes majeurs de coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire". Cet accord, qui est déjà entré en vigueur, se fonde sur les principes de non-prolifération. Etant partie à cet accord, l'Ukraine a entériné la proposition de convoquer la première réunion de coordination des organes compétents des pays parties à cet accord.

L'Ukraine se félicite des efforts entrepris par l'Agence pour renforcer la coopération internationale dans le domaine de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. M. Blix, Directeur général de l'AIEA, avait parfaitement raison de dire à la session de 1991 de la Conférence générale de l'AIEA qu'il était véritablement nécessaire de transformer l'activité internationale dans le domaine de la sûreté nucléaire en un régime international de sûreté nucléaire. Il est évident qu'un accident grave qui surviendrait à toute centrale nucléaire aujourd'hui discréditerait l'idée même de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. C'est pourquoi il est tout à fait justifié que l'AIEA s'emploie à élaborer les principes fondamentaux de la sûreté nucléaire et de la radioprotection ainsi qu'à créer un programme coordonné de coopération dans ce domaine. A cet égard, nous appuyons les mesures prises

M. Goudima (Ukraine)

par l'Agence pour élaborer une convention sur la sûreté nucléaire et pour examiner les principales normes de sûreté et de radioprotection, et nous espérons que ce travail sera bientôt complété par l'adoption des documents pertinents.

L'Ukraine participe dans la mesure du possible à la création d'un régime de sûreté nucléaire international. Les conséquences de la tragédie survenue à la centrale nucléaire de Tchernobyl en avril 1986, qui a touché nos peuples et nos territoires ainsi que ceux des pays voisins, sont encore vivement ressenties en Ukraine. Un ensemble complet de mesures pour atténuer les conséquences de l'accident a été mis sur pied par le Gouvernement ukrainien, mais il est certain que les transformations politiques et économiques en cours ont certainement affecté l'efficacité de ce travail. Nous saisissons cette occasion pour remercier la communauté mondiale de sa compréhension et de l'aide qu'elle a apportée pour traiter de ces problèmes.

Les résultats du projet international de Tchernobyl, mentionné dans le rapport annuel de l'AIEA, ont suscité un intérêt considérable dans notre pays ainsi qu'à l'étranger. Même si ces résultats ont fait l'objet d'évaluations diverses, nous pensons qu'il convient de noter que l'AIEA a fait en si peu de temps un excellent travail dans la mise en oeuvre d'un projet d'une telle ampleur. Nous pensons, cependant, que le projet ne traduit pas complètement ni comme il convient un certain nombre de problèmes provoqués par Tchernobyl. Ces problèmes pourraient être à la base des futures activités de l'Agence en relation avec Tchernobyl.

Dans le programme d'activité de l'AIEA pour 1993-1994, nous n'avons trouvé qu'un sous-programme directement relié aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, intitulé "Conséquences radiologiques de l'accident de Tchernobyl". Certaines autres questions scientifiques et techniques importantes qui relèvent de la compétence de l'Agence, telles que les problèmes de contamination par radiation à long terme, des méthodes pour diminuer des éléments de radiation de grands territoires et l'influence de petites doses de radiation sur des objets biologiques, n'ont pas été incluses. Nous estimons que, compte tenu des divers problèmes complexes posés par Tchernobyl ainsi que de l'expérience étendue qu'elle a acquise et du potentiel dont elle dispose, l'Agence devrait participer davantage au règlement de ces problèmes.

M. Goudima (Ukraine)

Je voudrais aussi attirer l'attention sur le problème de l'abri au-dessus du quatrième bloc endommagé de la centrale nucléaire de Tchernobyl, connu sous le nom de "sarcophage". Etant donné que ses conditions actuelles donnent lieu de s'inquiéter, un concours international a été annoncé pour trouver la meilleure solution possible au problème. Nous espérons que les experts de nombreux pays du monde y participeront.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur les problèmes de l'industrie de l'énergie nucléaire en Ukraine, qui se trouve actuellement dans une situation difficile. L'écroulement de l'Union soviétique a mis feu à ses multiples liens scientifiques, techniques et de production; le système centralisé de gestion et de contrôle pour la sûreté des installations nucléaires a cessé d'exister. Il est nécessaire de mettre sur pied un système national qui puisse assurer le transport sûr de substances radioactives. Cela est important non seulement pour nous, mais pour d'autres également, car du combustible nucléaire pur et traité est transporté à travers le territoire ukrainien vers la Russie, la Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Bulgarie. Nous avons hérité de problèmes particulièrement complexes de traitement du combustible nucléaire. De nouvelles conditions dans le complexe de l'énergie nucléaire ont amené à réévaluer les problèmes du cycle du combustible nucléaire de l'Ukraine tout entière.

Pour résoudre ces difficultés, nous avons besoin de l'aide bien coordonnée des pays développés industrialisés. Nous sommes aussi très intéressés par une assistance de l'AIEA dans la création, en Ukraine, du régime de réglementation nucléaire qui a été élaboré ainsi que dans la solution d'autres problèmes relatifs à l'activité nucléaire dans notre pays.

Pour terminer, je voudrais souligner une fois encore que l'Ukraine appuie les activités multiples de l'Agence internationale de l'énergie atomique et qu'elle s'efforcera de promouvoir par tous les moyens possibles l'exécution des tâches exceptionnellement importantes auxquelles l'Agence fait face aujourd'hui.

M. DAHA (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation souhaite s'associer à celles qui ont exprimé leur sympathie et leurs condoléances à la suite des pertes humaines et matérielles causées en Colombie par le tremblement de terre qui a eu lieu récemment dans ce pays.

Je voudrais commencer ma déclaration en adressant, au nom de la délégation du Pakistan, nos félicitations à M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour son importante déclaration concernant les activités de l'Agence pour l'année 1991. Avant de présenter nos observations sur le rapport de l'AIEA portant sur l'année 1991, nous voudrions saisir cette occasion pour féliciter M. Blix et ses collègues pour leur dévouement exemplaire et leur attachement aux travaux de l'Agence, à ses objectifs et aux responsabilités qui lui incombent.

La plupart des pays en développement connaissent une pénurie grave d'énergie et doivent mobiliser toutes les ressources, traditionnelles et nucléaires, en vue de surmonter les carences d'énergie et d'échapper à la pauvreté et au sous-développement. L'énergie nucléaire a un rôle particulièrement important à jouer pour répondre aux carences d'énergie dans des pays qui, comme le Pakistan, manquent de combustibles fossiles. Par conséquent, le Pakistan est attaché au développement de l'énergie nucléaire pour répondre à ses besoins croissants en énergie. Nous avons également poursuivi divers programmes pour les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire dans d'autres domaines, tels que l'agriculture et la médecine. En même temps, le Pakistan reste profondément attaché à l'objectif de la non-prolifération nucléaire et poursuivra ses efforts aux niveaux global et régional dans la poursuite de cet objectif.

Le Pakistan a toujours attaché une grande importance aux objectifs et aux activités de l'AIEA, notamment à l'aide fournie par l'Agence aux Etats membres, y compris le Pakistan, dans le domaine des utilisations pacifiques des techniques nucléaires. Cela a représenté une contribution inestimable à nos efforts de développement.

L'assistance fournie aux pays en développement par l'Agence dans le but d'évaluer leurs besoins en énergie nucléaire est extrêmement précieuse. L'application des techniques nucléaires dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, du cheptel, de la médecine et des sciences physiques s'est

M. Daha (Pakistan)

avérée extrêmement utile dans les efforts que font les pays en développement en matière de développement socio-économique. Dans ce contexte, l'un des principaux succès de l'Agence en 1991 a été l'éradication de la lucilie bouchère de l'Afrique du Nord.

Nous notons dans le rapport de l'Agence que le DDT se dissipe 30 à 40 fois plus rapidement dans les environnements tropicaux que dans les régions tempérées, suggérant qu'il pourrait éventuellement être utilisé dans certains pays en développement. Cependant, à notre avis, si le DDT est certainement un moyen économique et facilement disponible de favoriser la production agricole, il ne faut cependant pas perdre de vue qu'une fois qu'il entre dans la chaîne alimentaire, il peut provoquer des changements génétiques chez les êtres humains.

Le Pakistan se félicite vivement des efforts constants fournis par l'AIEA en vue d'aider à renforcer l'infrastructure pour la planification, la création et l'exploitation sûre de projets de centrales nucléaires dans les pays en développement, grâce à des cours de formation intrarégionaux et internationaux, et à des projets d'assistance technique.

Les efforts déployés par l'Agence en vue de promouvoir la sécurité nucléaire dans le monde sont louables. Le colloque sur la sécurité nucléaire qui se tient tous les ans depuis 1985 au cours de la Conférence générale offre une occasion précieuse de passer en revue et d'échanger des idées sur les questions actuelles de sûreté et sur les programmes futurs. Le Pakistan recommande que cette manifestation, qui a prouvé son utilité, se tienne régulièrement. De même, la Mission d'examen de la sécurité d'exploitation (OSART), qui a été créée par l'Agence en 1983 pour aider les Etats membres à vérifier le bon fonctionnement de leurs centrales nucléaires, a été d'une grande utilité. Le Pakistan est également reconnaissant des efforts qui sont déployés par l'Agence en vue de faire bénéficier tous les Etats membres des services des équipes d'analyse des événements importants pour la sécurité (ASSET). A notre avis, ces missions contribueraient à améliorer la sécurité d'exploitation des centrales nucléaires.

Le récent programme de l'Agence pour améliorer la sécurité des centrales nucléaires dans l'ex-URSS et en Europe de l'Est est particulièrement digne d'intérêt. Nous espérons que l'Agence prendra également des mesures

M. Doha (Pakistan)

appropriées pour améliorer la sécurité, remettre en état et prolonger la durée d'exploitation utile d'autres centrales nucléaires vieillissantes dans les pays en développement.

Ces dernières années, des accidents de réacteurs nucléaires ont fait ressortir la nécessité d'entretenir et de réparer comme il convient ces installations. Toutefois, dans certains cas, des pièces détachées indispensables ne sont pas fournies pour les réacteurs, même lorsqu'ils se trouvent placés sous les garanties de l'Agence. Cette situation est absolument intolérable et il faut y remédier immédiatement. Nous demandons aux Etats fournisseurs de prévoir un service d'entretien complet pour les réacteurs qu'ils fournissent.

Nous louons les efforts de l'Agence en vue de convoquer une réunion d'experts afin de conclure une convention internationale sur la sûreté nucléaire. Il convient effectivement de prévoir certaines normes obligatoires minimales de sûreté nucléaire. Cependant, la sûreté nucléaire est, et doit rester, dans le domaine de la responsabilité des autorités régulatrices nationales. Les services en matière de sécurité fournis par l'Agence aux Etats membres, tels que les missions de l'OSART, l'ASSET, le Programme de services consultatifs pour la gestion des déchets (WAMAP) et les Normes de sécurité pour les déchets radioactifs (RADWASS), peuvent aider considérablement les autorités nationales, et les Etats membres devraient être encouragés à utiliser plus largement ces missions.

Nous serions d'avis que, lorsqu'elle offre à ses Etats membres divers services liés à la sécurité, l'Agence devrait utiliser davantage les experts disponibles dans les pays en développement, afin de profiter de leur expérience en la matière et de leurs connaissances de ces installations.

Le Pakistan s'est activement efforcé de promouvoir un accord international interdisant les attaques contre toutes les installations nucléaires. A cet égard, je voudrais mentionner que le Pakistan et l'Inde ont ratifié un accord en vertu duquel ils s'engagent à ne pas attaquer les installations nucléaires de l'autre pays. A notre avis, ce genre d'accords améliorera la sécurité nucléaire.

Le Pakistan a toujours adhéré aux garanties de l'Agence et continuera de les appuyer totalement. Nous n'avons cessé de réaffirmer, au plus haut

M. Doha (Pakistan)

niveau, notre attachement à la non-prolifération nucléaire et aux utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. S'efforçant de préserver le monde du fléau des armes nucléaires, le Pakistan a demandé l'interdiction totale des essais nucléaires. En outre, le Pakistan a fait plusieurs propositions pour que notre région reste exempte d'armes nucléaires. La proposition faite par le Pakistan de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud est régulièrement appuyée par l'Assemblée générale depuis 1974. L'an dernier, le Premier Ministre du Pakistan a demandé la tenue de consultations entre les Etats-Unis, la Fédération de Russie, la Chine, l'Inde et le Pakistan pour assurer la non-prolifération nucléaire en Asie du Sud sur une base non discriminatoire et équitable.

M. Dahn (Pakistan)

Nous sommes encouragés par la réaction positive des Etats-Unis, de la Russie et de la Chine. Nous espérons que l'Inde réagira également positivement. Cette proposition reflète notre sincère attachement à l'objectif de la non-prolifération nucléaire.

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer que le Pakistan appuie pleinement la promotion de l'application de l'énergie nucléaire et des technologies nucléaires à des fins pacifiques. Nous espérons sincèrement que l'Agence, conformément à sa charte et à son mandat, accordera la plus haute priorité à cet objectif. Cela importe d'autant plus que les pays en développement se heurtent à une résistance croissante de la part de certains Etats quand ils s'efforcent d'obtenir des technologies pour la mise au point et le perfectionnement de leurs programmes d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Dans sa résolution 32/50, l'Assemblée générale affirme catégoriquement que :

"Tous les Etats ont le droit, conformément au principe de l'égalité souveraine, de mettre au point leur programme d'utilisation pacifique des techniques nucléaires aux fins du développement économique et social, en fonction de leurs priorités, de leurs intérêts et de leurs besoins."

[résolution 32/50, par. 1 b)]

Dans la résolution, elle déclare en outre clairement que :

"Tous les Etats, sans discrimination, doivent avoir accès aux techniques, au matériel et aux matières nécessaires à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et être libres de les acquérir."

[résolution 32/50, par. 1 c)]

Le Pakistan est convaincu que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies devraient respecter ces principes, afin d'arrêter et d'inverser la tendance négative qui fait obstacle à la coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et des technologies.

Le monde prend aujourd'hui de plus en plus conscience que, à côté de l'aspect conservation de l'énergie, il est essentiel de compter davantage sur les sources d'énergie nucléaire pour limiter et maîtriser l'effet de serre. De nombreux pays s'intéressent de plus en plus à la mise en valeur de l'énergie nucléaire dans leurs programmes nationaux d'électricité. Compte

M. Daha (Pakistan)

tenu de cette situation, il importe que, sur les plans technique et économique, les avantages de l'énergie nucléaire soient mis sans discrimination à la disposition des pays en développement qui ont un besoin crucial d'énergie.

Nous pensons qu'un juste équilibre doit être maintenu entre les fonds alloués par l'Agence aux fins de l'assistance technique et ceux qui le sont pour les garanties. Les fonctions réglementaires et les initiatives de promotion de l'AIEA sont de fait complémentaires. Nous appuyons les propositions de l'Agence pour améliorer l'application des garanties et les procédures qui en découlent. Nous espérons que ces améliorations seront apportées autant que possible en simplifiant ses activités et en renforçant son efficacité, et non pas en détournant des ressources de l'objectif également essentiel qu'est la promotion de l'utilisation pacifique des technologies nucléaires. En outre, comme dans le cas des garanties nucléaires, les activités en matière d'assistance technique de l'AIEA devraient également être financées grâce à une méthode de financement prévisible et sûre.

Le Pakistan est heureux de s'associer à ceux qui appuient le projet de résolution sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

M. KRASULIN (Fédération de Russie) (interprétation du russe) :

La délégation russe voudrait d'abord exprimer sa reconnaissance au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour sa présentation circonstanciée du rapport de l'Agence pour l'année 1991, qui donne un tableau assez complet des activités vastes et diverses menées par l'AIEA pour le bien de toute la communauté internationale.

Aujourd'hui, ces activités ont lieu sous le signe de changements radicaux dans le monde. Malgré toute sa complexité, la nouvelle situation internationale doit s'orienter objectivement vers un renforcement du rôle et des possibilités des institutions centrales de coopération internationale, y compris l'organisation internationale si importante qu'est l'AIEA. Notre pays continuera de fournir à l'AIEA tout le soutien nécessaire dans tous ses domaines d'activités, renforçant ainsi l'autorité et l'influence de l'Agence.

Nous estimons opportune la large diversité des programmes de l'AIEA en vue d'étudier et de résoudre des problèmes aussi importants que la technologie actuelle et future en matière d'énergie nucléaire et de son cycle combustible,

M. Krasulin (Fédération de Russie)

la gestion des déchets radioactifs, la non-prolifération des armes nucléaires, et la protection physique des matières fissiles. Nous nous félicitons des mesures prises par l'Agence pour assurer la sûreté nucléaire et la sûreté face aux rayonnements ionisants, et nous pensons qu'il est indispensable de l'accroître au niveau le plus élevé, tant dans notre propre pays que partout ailleurs dans le monde. Il est incontestable que l'une des activités fondamentales de l'Agence est de convaincre la communauté mondiale que les matières fissiles et les installations nucléaires soumises au contrôle de l'AIEA sont utilisées exclusivement à des fins pacifiques. Je voudrais particulièrement évoquer à cet égard le travail considérable accompli par l'AIEA en Iraq conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Dans les circonstances nouvelles - et nous en avons eu la confirmation pendant le débat général à la présente session de l'Assemblée générale - viennent à l'avant-plan, dans les efforts multilatéraux, les questions de non-prolifération de tous les types d'armes de destruction massive et leurs vecteurs, ainsi que celle du renforcement des régimes existants de non-prolifération. Il s'agit principalement de renforcer le Traité de non-prolifération et de faire en sorte qu'il soit prolongé pour une durée illimitée, ce qui, à notre avis, doit être le principal objectif de la Conférence sur le Traité qui se tiendra en 1995.

La Russie se félicite que la Chine, la France, l'Afrique du Sud et un certain nombre d'autres pays aient adhéré au TNP, et que l'Argentine et le Brésil aient assumé des obligations appropriées dans le domaine des garanties.

Il est important de souligner non seulement qu'est engagé activement un processus d'universalisation du Traité, mais également que sont actuellement mises en oeuvre certaines de ses dispositions spécifiques, telles que l'important article VI, qui contient des obligations relatives aux mesures de désarmement. Nous sommes notamment encouragés par le fait que les Présidents de la Russie et des Etats-Unis ont conclu à Washington un accord sur de nouvelles réductions importantes des armes stratégiques offensives, ce qui est une mesure radicalement nouvelle. Cet accord représente la prolongation logique du Traité sur la limitation et la réduction des armes stratégiques et du Protocole de Lisbonne. Il reflète de façon pratique le schéma radicalement nouveau des relations entre la Russie et les Etats-Unis dans le domaine militaire, ainsi que le nouveau rôle de ces deux puissances dans le monde.

M. Krasulin (Fédération de Russie)

Pour la première fois, un arrangement concerté s'est concrétisé non pas sur la base de l'égalité arithmétique, mais sur la base d'une suffisance raisonnable. Cette circonstance est importante en tant que question de principe, et nous espérons qu'elle aura des incidences positives sur la position des autres puissances nucléaires et sur le renforcement de la stabilité stratégique et de la sécurité internationale dans le monde.

La Russie estime qu'il est essentiel que la désintégration de l'ex-Union soviétique n'aboutisse pas à la complication de la situation en ce qui concerne la non-prolifération. Dans ce contexte, il est d'une importance fondamentale que le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine aient décidé d'adhérer au TNP en tant qu'Etats non nucléaires.

A l'heure actuelle, nous estimons que tous ceux qui préconisent un régime de non-prolifération doivent intensifier leurs efforts communs pour empêcher que les armes nucléaires ne se propagent sur toute la planète. A cet égard, conformément au décret émis par le Président de la Russie le 27 mars 1992, les exportations nucléaires de notre pays vers des Etats non nucléaires ne seront faites à l'avenir qu'à condition que ces Etats soumettent toutes leurs activités nucléaires au contrôle de l'AIEA. C'est également dans cette optique que nous envisageons l'accord auquel sont parvenus un certain nombre de pays fournisseurs nucléaires pour introduire un mécanisme unique de surveillance des exportations de produits à double capacité.

M. Krasulin (Fédération de Russie)

Le contrôle de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et le perfectionnement du système de garanties internationales de l'Agence est un domaine d'activités de l'Agence que la Russie juge prioritaire. A notre avis, l'Agence a largement la capacité d'apporter d'autres améliorations dans ce domaine, et nous nous félicitons des décisions qu'elle a récemment prises dans ce sens. Nous sommes convaincus que pour renforcer le régime de non-prolifération nucléaire, il est nécessaire d'avoir des mesures de garanties et de mettre en place des programmes d'inspection des installations nucléaires correspondant au niveau actuel du progrès scientifique et technique. La Russie est prête à coopérer à la solution de cet important problème.

Compte tenu des progrès réels accomplis dans le domaine du désarmement nucléaire, le rapprochement des positions des différents pays à propos de la question de la limitation des essais nucléaires, jusqu'à leur élimination totale, revêt de plus en plus d'importance. La Russie préconise la conclusion immédiate d'un accord international sur la participation de tous les Etats. Le moratoire que la Russie vient de proroger jusqu'au 1er juillet 1993, par un décret du Président Eltsine, l'arrêt des essais par la France et la décision récente prise par les Etats-Unis démontrent l'esprit constructif dans lequel ce problème est abordé.

Dans le climat positif qui règne à l'heure actuelle, il est important qu'une impulsion nouvelle soit donnée à l'interdiction des essais nucléaires et à la recherche de solutions universellement acceptables et concrètes aux problèmes existant dans ce domaine.

Il faut que l'Organisation des Nations Unies continue d'examiner les questions liées à l'amélioration du régime de garanties pour la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires. La position de la Russie, qui a succédé à l'Union soviétique en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies et membre du Conseil de sécurité, et sa participation aux accords internationaux confirment la déclaration faite par le représentant soviétique au Conseil de sécurité, le 17 juin 1968, à propos de ce qu'on appelle les garanties positives. A notre avis, il conviendrait aussi que l'Assemblée générale recommande à la Conférence du désarmement d'encourager les efforts du Comité spécial sur les garanties afin de stimuler la recherche de solutions pratiques universellement acceptables dans ce domaine.

M. Krasulin (Fédération de Russie)

C'est ainsi que nous pourrions envisager l'élaboration de formules qui, sans être identiques, seraient davantage comparables à ce qu'on appelle les garanties négatives pour les Etats non nucléaires. A notre avis, l'Organisation des Nations Unies et l'AIEA sont en mesure de contribuer largement à la création de mécanismes internationaux efficaces de contrôle de la production et de l'exportation de matières fissiles. L'Assemblée générale pourrait notamment appuyer l'élaboration rapide d'un accord international visant à mettre fin à la production de matériels fissiles servant à la fabrication d'armes. Nous préconisons l'inscription immédiate de cette question à l'ordre du jour des négociations.

La Fédération de Russie se félicite de la décision des Etats-Unis de renoncer à la fabrication de plutonium et d'uranium hautement enrichi en vue de la promotion du désarmement nucléaire. Pour sa part, la Fédération de Russie confirme son intention de poursuivre son programme de démantèlement des installations restantes de production de plutonium destiné à la fabrication d'armes perfectionnées. La proposition que nous avons faite aux Etats-Unis d'entamer immédiatement des négociations sur la cessation supervisée de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes est toujours d'actualité.

En ce qui concerne les activités multiformes de l'AIEA, nous voudrions souligner que, dans l'ensemble, l'Agence a résolu les problèmes les plus importants dans des domaines comme la promotion du développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et l'assistance technique. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'accroissement des activités de l'AIEA pour ce qui est de l'évaluation comparative des sources variées d'énergie électrique d'un point de vue écologique, économique et de sûreté. Nous appuyons également les activités de l'Agence dans des domaines comme la production d'énergie nucléaire et son cycle du combustible, la sûreté nucléaire, le traitement des déchets radioactifs, le Système international de documentation nucléaire (INIS), l'assistance technique et d'autres domaines qui intéressent tous les Etats Membres. A notre avis, il convient d'accorder une importance toute particulière aux efforts importants qu'a déployés et continue de déployer l'Agence pour procéder à une évaluation internationale des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. L'élimination de ces

M. Krasulin (Fédération de Russie)

conséquences et l'utilisation sûre des centrales nucléaires continuent d'être au centre des préoccupations du Gouvernement de la Russie.

Soutenir l'AIEA suppose avant tout que l'on s'acquitte de ses obligations financières envers l'Agence. La Russie, malgré les difficultés économiques qu'elle connaît, aura effectué, entre le mois de septembre dernier et le mois de mars 1993, un paiement partiel de sa dette à l'égard de l'AIEA d'un montant de 12 millions de dollars.

Pour terminer, la délégation de la Fédération de Russie souhaite une fois encore exprimer son approbation du rapport de l'AIEA pour 1991. Nous félicitant des activités entreprises par l'Agence, nous attribuons ce succès au travail efficace accompli par son secrétariat et par le Directeur général de l'Agence, M. Hans Blix.

Sir Michael WESTON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (interprétation de l'anglais) : Au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, je tiens à remercier M. Blix et ses collaborateurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour le travail qu'ils ont accompli ces 12 derniers mois. La période qui s'est écoulée depuis la présentation à l'Assemblée générale du dernier rapport de l'AIEA a été riche en événements, et nous aimerions exprimer notre satisfaction pour le rôle joué par l'Agence à cet égard.

De toutes les activités de l'Agence au cours de l'année écoulée, aucune n'a été plus importante, ou plus visible, que les efforts déployés, en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, pour révéler et neutraliser le programme de fabrication d'armes nucléaires de l'Iraq, qui a été mené en catimini pendant une très longue période, en violation flagrante du Traité sur la non-prolifération (TNP) et des obligations de garanties. Nous sommes reconnaissants au Directeur général et à ses collaborateurs, qui ont poursuivi leurs tâches avec détermination et dans des conditions difficiles, en dépit des tromperies et des obstacles permanents et délibérés de la part des autorités iraqiennes. Nous sommes certains qu'ils continueront de faire preuve du même dévouement.

La Communauté et ses Etats membres ont, dans ce contexte, réitéré les demandes énoncées dans la résolution GC(XXXVI)/RES/579 que la Conférence générale de l'AIEA a adoptée le 25 septembre 1992, à savoir que l'Iraq

Sir Michael Weston (Royaume-Uni)

respecte immédiatement et pleinement toutes les obligations qui lui incombent en vertu de l'accord de garanties conclu avec l'Agence et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris l'exigence formulée dans la résolution 707 (1991) du Conseil de sécurité, en vertu de laquelle l'Iraq doit fournir sans plus tarder un état complet et définitif de son programme nucléaire, ce qui comprend tous les renseignements demandés par la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité. Les renseignements fournis par l'Iraq à ce jour font sérieusement défaut, et il y a encore bien des lacunes importantes, notamment en ce qui concerne l'acquisition, l'enrichissement et la fabrication d'armes. La Communauté et ses Etats membres espèrent que l'Iraq ne doute pas de la détermination de la communauté internationale de poursuivre cette question jusqu'à une conclusion satisfaisante.

Bien des événements positifs se sont produits cette année, qui ont renforcé le régime de la non-prolifération. La Chine et la France ont adhéré au Traité sur la non-prolifération. Ainsi, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité sont désormais parties au Traité.

Sir Michael Weston (Royaume-Uni)

Nous nous félicitons également de l'évolution positive concernant la non-prolifération nucléaire en Amérique latine, et notamment des mesures prises par différents pays de la région pour mettre en vigueur le Traité de Tlatelolco et la signature d'un accord complet de garanties entre l'Argentine, le Brésil et l'Agence. Nous suivons avec intérêt la mise en oeuvre de cet accord et de l'accord conclu l'an dernier entre l'Agence et le Gouvernement sud-africain. Nous suivons aussi avec intérêt les travaux qui sont faits par le Directeur général pour dégager d'éventuels modèles d'accords de garanties pour le Moyen-Orient, et nous nous félicitons du large consensus qui a accueilli ses efforts et qui a été exprimé par la Conférence générale le mois dernier.

Nous nous félicitons également de la ratification par la République populaire démocratique de Corée de son accord de garanties avec l'Agence. Nous espérons qu'elle respectera pleinement cet accord aussi rapidement que possible. Dans ce contexte, nous attendons aussi avec intérêt la mise en oeuvre complète de l'accord bilatéral entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

La Communauté et ses Etats membres attachent depuis longtemps la plus haute priorité à l'amélioration et au renforcement de tout le système de garanties. Les propositions des Douze ont aidé à orienter la discussion sur la meilleure façon de le faire. Nous nous félicitons en particulier de la réaffirmation du droit de l'Agence d'effectuer des inspections spéciales. Nous mettons aussi au point la meilleure façon de répondre à la demande du Directeur général d'accroître l'information dont il est fait rapport à l'Agence, en offrant volontairement des renseignements supplémentaires sur la production de concentrés, sur les inventaires de matières nucléaires et sur les transferts internationaux d'équipement sensible.

Nous devons souligner combien il est important que l'Agence réalise aussi rapidement que possible son étude de base sur les régimes de garanties de substitution éventuels. Dans le même contexte, nous attachons une grande importance à l'accord conclu entre le Directeur général et le Commissaire des Communautés européennes, M. Cardoso E. Cunha, sur un nouveau partenariat entre la Commission et les départements des garanties de l'Agence, afin d'éviter

Sir Michael Weston (Royaume-Uni)

tout chevauchement inutile. Nous considérons ce nouveau partenariat comme une occasion vitale non seulement d'assurer la pleine mise en oeuvre de la circulaire 193 d'une façon qui respecte les responsabilités des deux parties, mais aussi pour recentrer les ressources sur les domaines où les garanties peuvent être le plus utiles à la non-prolifération.

Il ne faudrait pas perdre de vue ce qui s'est fait au cours de l'année dernière dans les fonctions promotionnelles plus directes de l'Agence, par exemple, en mettant au point des utilisations de l'énergie nucléaire à d'autres fins que la production d'énergie, et on pourrait citer à ce sujet d'excellents exemples. Il faut souligner également le haut niveau du travail qui est fait continuellement en matière d'assistance technique.

En ce qui concerne la sûreté nucléaire de façon générale, la Communauté et ses Etats membres notent avec satisfaction qu'un accord a été réalisé sur la formulation des principes et critères fondamentaux de sûreté, qui sera un document de base. Les équipes d'examen de l'Agence ont aussi élargi le renforcement de la sûreté nucléaire dans le monde entier. Le nombre accru de demandes de missions d'examen de la sûreté d'exploitation (OSART) et de missions du programme ASSET (équipes d'analyse des événements importants pour la sûreté) est la preuve éclatante de leur valeur.

L'année dernière, la Communauté et ses Etats membres ont salué le démarrage d'une approche pas à pas d'un régime international de sûreté nucléaire. En tant qu'instigateurs de la Conférence sur la sûreté nucléaire qui a eu lieu à Vienne en septembre 1991, nous continuons d'appuyer fermement la conclusion d'une convention sur la sûreté nucléaire, que nous considérons comme très utile pour relever le niveau général de la sûreté nucléaire dans le monde entier et pour créer une approche internationale harmonisée de tous les aspects de la sûreté nucléaire. Nous sommes satisfaits de noter qu'un groupe d'experts a commencé d'oeuvrer à une convention en la matière, et nous espérons que ces activités pourront être menées à bien le plus tôt possible. La Communauté et ses Etats membres sont déterminés à jouer un rôle positif dans sa négociation et dans les discussions qui s'ensuivront, fondées sur l'expérience internationale actuelle en matière de sûreté nucléaire et sur les moyens de la mettre en oeuvre.

Sir Michael Weston (Royaume-Uni)

La Communauté et ses Etats membres reconnaissent également la contribution de l'Agence pour aider les pays d'Europe orientale et l'ancienne Union soviétique dans leurs efforts pour améliorer la sûreté nucléaire. Nous souhaitons continuer notre coopération étroite avec l'Agence pour la mise au point de ses programmes d'assistance technique dans la région. De même, nous appuyons l'appel lancé par le Sommet économique de Munich à la communauté internationale pour qu'elle contribue au financement d'un programme urgent visant à améliorer la sûreté des installations nucléaires en Europe orientale et dans l'ancienne Union soviétique. Nous nous réjouissons également de l'accord qui règne au sein du Groupe des Vingt-Quatre pour reconnaître qu'une plus ferme coordination de ces efforts est nécessaire et que le mécanisme en résultant devra se tourner vers l'Agence pour bénéficier de ses conseils.

En décembre dernier, la Charte de l'énergie européenne a été signée à La Haye. La Communauté et ses Etats membres sont reconnaissants envers l'Agence pour l'aide qu'elle leur a apportée jusqu'ici dans la négociation du protocole nucléaire à la Charte. Nous attendons avec impatience que soient conclus rapidement l'accord de base et le protocole sur les principes régissant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et la sûreté des installations nucléaires.

Pour terminer, je voudrais une fois encore, au nom de la Communauté et de ses Etats membres, dire au Directeur général et à ses collaborateurs combien nous leur sommes reconnaissants d'avoir maintenu un niveau de professionnalisme aussi élevé dans leur travail au cours de l'année écoulée. Nous sommes certains qu'ils continueront sur leur lancée au fil des années à venir.

POINT 148 DE L'ORDRE DU JOUR

ASSISTANCE D'URGENCE AUX PHILIPPINES : PROJET DE RESOLUTION A/47/L.8

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Turquie qui va présenter le projet de résolution A/47/L.8.

M. AKSIN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : L'éruption du mont Pinatubo qui a commencé en juin de l'année dernière s'est transformée en une véritable catastrophe naturelle de telle envergure que ses effets en seront ressentis pendant de nombreuses années encore aux Philippines.

M. Aksin (Turquie)

A la suite de l'éruption d'un volcan qui était resté inactif pendant de nombreux siècles, certaines des zones agricoles les plus fertiles de Luzon central ont été entièrement dévastées. Un grand nombre de villes et de villages florissants ont été recouverts d'épaisses couches de cendres volcaniques qui se sont abattues sur une vaste région aux alentours du mont Pinatubo. Les routes ont été coupées et les infrastructures détruites.

L'éruption du volcan a fait de nombreux morts et des dommages matériels considérables. Près d'un million de personnes ont été déplacées. Lorsque les pluies torrentielles de la mousson ont commencé, elles ont fait glisser les cendres volcaniques le long des versants de la montagne dans les terres basses sous forme d'énormes coulées de boue. Il semblerait que ce phénomène puisse se reproduire pendant un certain nombre d'années, faisant de cette catastrophe un désastre à répétitions, avec des conséquences très douloureuses pour les victimes et dramatiques pour l'économie des Philippines.

M. Aksin (Turquie)

Il convient de féliciter le Gouvernement des Philippines pour les mesures d'urgence qu'il a prises afin de soulager les souffrances des victimes. Toutefois, étant donné l'ampleur de la catastrophe, il est clair que les efforts nationaux des Philippines ne suffiront pas. Une assistance internationale de la part des gouvernements et d'autres organisations est nécessaire d'urgence.

C'est pour répondre à ce besoin que j'ai l'honneur de présenter, au nom de ses 61 auteurs, le projet de résolution A/47/L.8, intitulé "Assistance d'urgence aux Philippines".

Outre les auteurs dont le nom apparaît en tête du document, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution : Afghanistan, Brésil, Costa Rica, Ethiopie, Gabon, Guatemala, Guinée-Bissau, Honduras, Jamaïque, Jamahiriya arabe libyenne, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Soudan, Espagne, Suriname, Trinité-et-Tobago, Etats-Unis d'Amérique et Viet Nam.

Ce projet de résolution se compose d'un préambule de cinq alinéas et d'un dispositif de trois paragraphes. Aux termes de ce projet, l'Assemblée générale demande au Secrétaire général, agissant en coopération avec les organes et organismes compétents des Nations Unies et en étroite collaboration avec les autorités gouvernementales, d'appuyer les efforts de relèvement du Gouvernement philippin. Elle demande également à tous les Etats et aux organisations internationales d'apporter d'urgence un appui supplémentaire aux Philippines de façon à alléger le fardeau économique et financier que devra supporter le peuple philippin durant la période d'urgence et pendant le processus ultérieur du relèvement.

Ce projet de résolution traduit l'appui et la solidarité de la communauté internationale envers les victimes de la catastrophe et montre que nous sommes prêts à contribuer sur les plans moral et matériel à leur réadaptation. Son adoption permettra de mettre en place le soutien international en vue d'aider le peuple et le Gouvernement des Philippines. Je suis certain que l'Assemblée générale adoptera ce projet de résolution par consensus.

M. FERNANDEZ PITA (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : Mon pays, qui entretient des liens historiques et culturels avec les Philippines, a l'honneur d'être l'un des auteurs du projet de résolution A/47/L.8, intitulé

M. Fernandez Pita (Espagne)

"Assistance d'urgence aux Philippines". Mon gouvernement tient à souligner l'importance du projet de résolution pour le peuple et le Gouvernement des Philippines, frappé par divers types de catastrophes naturelles au cours de ces dernières années.

L'adoption de ce projet de résolution apportera un important soutien aux efforts du Gouvernement et du peuple des Philippines afin d'aider le pays à se remettre de ces catastrophes.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je désire informer l'Assemblée que deux autres délégations se sont portées coauteurs du projet de résolution, le Bangladesh et Sao Tomé-et-Principe.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/47/L.8.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide de l'adopter?

Le projet de résolution A/47/L.8 est adopté (résolution 47/7).

Mme ESCALER (Philippines) (interprétation de l'espagnol) : Au nom du Gouvernement et du peuple des Philippines, je tiens à exprimer notre très profonde gratitude, tout d'abord au Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui a présenté avec tant de sensibilité et de sympathie le projet de résolution qui vient d'être adopté, au représentant de l'Espagne et aux délégations des 63 Etats Membres qui ont parrainé le projet de résolution, à vous, Monsieur le Président, et aux autres membres du Bureau qui avez examiné avec rapidité et bienveillance notre demande visant à inclure la présente question à l'ordre du jour, et à tous les membres de l'Assemblée pour s'être associés au consensus sur le projet de résolution.

Comme l'a indiqué l'Ambassadeur Aksin, les Philippines interprètent l'adoption par acclamation de cette résolution aujourd'hui comme l'expression manifeste du soutien et de la solidarité de la communauté internationale à l'égard des victimes de la catastrophe et de la nation philippine. Cette action magnanime de l'Assemblée encouragera mon Gouvernement et mon peuple à intensifier leurs efforts pour fournir des secours et une aide d'urgence aux populations atteintes par la catastrophe.

Mme Escaler (Philippines)

Compte tenu de la nature durable de la catastrophe, le processus de réadaptation de ces nombreuses communautés dont la vie a été brisée sera long et ardu. Cependant, grâce au soutien déterminé de la communauté internationale exprimé aujourd'hui par l'Assemblée, nous savons que nous y arriverons.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite ainsi conclure l'examen du point 148 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 25.